

COMMUNE DE HOMBOURG

<p style="text-align: center;">PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SÉANCE DU 4 FÉVRIER 2026</p>

Présents : M. ENGASSER Thierry, Maire ; Mmes: BAGARD Stéphanie, DA SILVA Corinne, HAENEL Isabelle, PIERREZ Sabine, RAFFA Simone; MM: BRODHAG Sébastien, CARCHANO Sébastien, GRANDIDIER Noël, MOEBEL Raymond, RIEGERT Roland, TERNOIS James

Excusés :

Absents : M. LAURENT Jérôme

Ordre du jour :

- 01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2025
 - 02/ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
 - 04/ Participation aux frais de fonctionnement du complexe sportif (MJC et Quilles)
 - 05/ Subventions à diverses associations
 - 06/ Subvention au Collège Théodore Monod (actions pédagogiques 2026)
 - 07/ Rétrocession de parcelles dans le Domaine Public
 - 08/ Gestion du personnel - Régularisation administrative
 - 09/ Divers
 - 10/ Tour de table
-

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux présents et ouvre la séance.

M. Cédric BERLENGI, Secrétaire Général de la mairie, est désigné comme secrétaire de séance.

01/ Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2025

Après lecture du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2025, le Conseil Municipal approuve sans réserve et à l'unanimité ce dernier.

02/ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

M. Le Maire introduit en rappelant l'évolution notable en matière de bilan comptable annuel pour les communes. Les anciens Comptes de Gestion (produits par le Trésor Public) et Comptes Administratifs (produits par la Commune), sont remplacés par le Compte Financier Unique (CFU).

Cependant le principe reste le même : il s'agit pour le Maire de présenter le bilan financier de l'année 2025 en fonctionnement et en investissement et de demander au Conseil d'approuver les comptes 2025.

Le CFU 2025 est présenté sous forme de Diaporama. Il présente les équilibres financiers suivants :

		DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
RÉALISATIONS 2025	FONCTIONNEMENT	1 701 905,48 €	2 911 378,15 €	1 209 472,67 €
	INVESTISSEMENT	599 651,50 €	1 801 572,63 €	1 201 921,13 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2024	FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 432 139,70 €	1 432 139,70 €
	INVESTISSEMENT	1 493 577,39 €	0,00 €	-1 493 577,39 €
RESTES À RÉALISER 2025	FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	INVESTISSEMENT	528 045,61€	0,00 €	- 528 045,61 €
RÉSULTATS CUMULÉS A REPORTER EN 2026	FONCTIONNEMENT	1 701 905,48 €	4 343 517,85 €	2 641 612,37 €
	INVESTISSEMENT	2 621 274,50€	1 801 572,63 €	-819 701,87 €
EXCÉDENTS		4 323 179.98 €	6 145 090,48 €	1 821 910, 50€

Soit un résultat global net positif de 1 821 910, 50 € après couverture du besoin de financement de la section d'Investissement.

Le Maire quitte la salle. M. Roland RIEGERT est désigné président de séance le temps du vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve le compte financier unique 2025
- Décide d'affecter la somme de 819 701, 87 € de l'excédent de la section de fonctionnement au compte c/r 1068 pour combler le déficit de la section d'Investissement
- Décide de reporter le résultat de la section de fonctionnement de 1 821 910,50€ au compte c/R002
- Autorise le Maire à signer tout document y afférent

❖ Perspectives budgétaires 2026

Une fois le CFU adopté, M. Le Maire présente les grandes lignes du Budget Primitif 2026. Même si l'équipe sortante a fait le choix de laisser le vote du BP 2026 à la nouvelle équipe, afin de ne pas figer le budget pour toute l'année à venir, un certains nombres d'éléments déjà engagés sont à rappeler. Il s'agit :

- Des Restes à Réaliser (RAR) 2025. Des travaux engagés en 2025 mais non encore achevés :
 - o Etudes (2031) : 13000.00 €
 - o Equipements divers : 13174.80 €
 - o Achat véhicule pompiers : 27946.96 €
 - o Gravillonnage rue de l'Artisanat : 16 704.00 €
 - o Locaux des services techniques : 140 910.46 €
 - o Rues d'Ottmarsheim et du Boulanger : 316 309.39 €

TOTAL: 528 045, 61 €

- Des projets déjà validés par le conseil municipal mais non encore engagés :
 - o Travaux maison ZIEGLER (étanchéité, consolidation, dépendance): 30 000€
 - o Aménagements extérieurs (parkings maison Ziegler) : 20 000 €
 - o Aménagement véhicule pompiers : 30 624 €
 - o TEA – enfouissement ligne HTA : 38 661 €
 - o Etude structure complexe sportif : 20 000 € à 40 000 €
 - o Pontage voiries: 10 000 €

TOTAL: 169 285€

Concernant le fonctionnement (charges et dépenses courantes, recettes fiscales et non fiscales), elles sont relativement fixes d'une année à l'autre et permettent de dégager les perspectives suivantes :

- Dépenses: 1 714 433 €
- Recettes: 2 570 000 €
- Report fin 2026 au R/002: **855 567 €**

Ces bons résultats, fruits d'une saine gestion depuis 12 ans, même en restant très prudent dans les chiffres, permettent d'envisager l'avenir avec sérénité, à condition de maintenir cette exigence dans la gestion de la commune.

03/ Participation aux frais de fonctionnement du complexe sportif (MJC et Quilles)

M. Le Maire rappelle qu'il est convenu de longue date que la MJC et les Quilles Rhin-Hardt, usagers principaux du complexe sportif, participent aux frais de fonctionnement du complexe sportif selon les modalités définies telles que :

- L'association Quilles Rhin Hardt occupe le local affecté à l'usage de leur sport. Comme convenu initialement, il est proposé de solliciter une participation aux frais de fonctionnement de l'équipement mis à disposition.

Pour la saison 2025/2026, il est proposé de fixer la participation à 450€ par an. Ce montant est identique depuis de nombreuses années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipale, à l'unanimité :

- Fixe le montant de la participation annuelle à 450€ au titre de la saison 2025/2026.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

La MJC occupe différents locaux dans le complexe sportif, principalement la salle de remise en forme (muscultation) ainsi que le court de tennis.

À ce titre, il est prévu une participation aux frais de fonctionnement de cet équipement au regard du nombre d'inscrits.

Au vu du nombre d'inscrits pour la saison 2024/2025, il est proposé d'en fixer le montant à 5 070€ pour le complexe sportif et à 40€ pour le court de tennis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipale, à l'unanimité :

- Fixe à 5070€ la participation aux frais de fonctionnement du complexe sportif et à 40€ la participation aux frais de fonctionnement du court de tennis, soit une participation totale de 5 110€ au titre de la saison 2024/2025.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

05/ Subventions à diverses associations

M. Le Maire présente plusieurs demandes de subventions parvenues à la commune qui ne peuvent attendre le vote du budget au mois d'avril 2026 :

Les Restos du Cœur du Haut-Rhin et la Banque Alimentaire du Haut-Rhin pour faire face à des dépenses croissantes et des équilibres budgétaires de plus en plus précaires. Après discussions, le Conseil opte pour une subvention de 1000€ à chacune des deux associations.

La coopérative scolaire de l'école maternelle de Hombourg suite à la classe verte réalisée fin janvier à Stosswihr. Depuis plusieurs années, la Commune finance selon le principe suivant : 12€ par jour et par élève. Dans ce cadre, 17 élèves sont partis pour 3 jours, ce qui représente $12 \times 17 \times 3 = 612€$. Le Conseil valide le montant.

L'association M comme Milena : cette nouvelle association veut organiser une marche festive le 12 avril 2026 dans le village afin de collecter des fonds pour les besoins de leur fille atteinte du syndrome de Costello et sensibiliser à cette maladie. Coût total de leur manifestation 5500 €. Même si le projet est louable et que la commune est prête à soutenir, les conseillers soulignent au cours des débats que l'association n'a pas encore sollicité la subvention annuelle qui est octroyé aux associations (200 €), et la commune offre un soutien matériel et communicationnel. De plus, le budget semble très élevé pour une première édition. Donner un soutien sur une manifestation spécifique risque de créer un précédent et d'avoir des demandes à chaque évènement.

Le Conseil Municipal décide d'organiser une rencontre avec l'association pour faire le point sur le budget et les besoins de leur manifestation, les orienter dans leurs démarches pour la subvention de fonctionnement et d'éventuels soutiens logistiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité :

- Une subvention de 1000 € pour les Restos du Cœur 68
- Une subvention de 1000 € pour la Banque Alimentaire du Haut-Rhin
- Une subvention de 612 € pour la coopérative scolaire de l'école maternelle de Hombourg
- Autorise le Maire à signer tout document et acte y afférent

06/ Subvention au Collège Théodore Monod (actions pédagogiques 2026)

M. Le Maire rappelle que conformément à la convention en place depuis 2013 avec le collège d'Ottmarsheim, la Commune de Hombourg subventionne à hauteur de 54 € par élève hombourgeois les actions pédagogiques du Collège.

Pour l'année scolaire 2025/2026, 59 élèves du village sont inscrits. Le montant proposé est en conséquence de 59 élèves x 54 € = 3186 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité :

- Une subvention de 3186 € pour les actions pédagogiques du Collège
- Autorise le Maire à signer tout document et acte y afférent

07/ Rétrocession de parcelles dans le Domaine Public

M. Le Maire rappelle les travaux des rues du Boulanger et d'Ottmarsheim en cours. Les rues et trottoirs recouvrent un certain nombre de parcelles de petites tailles ou de bouts de parcelles appartenant aux riverains.

Il est nécessaire de régulariser cette situation en procédant à des rétrocessions dans le Domaine Public de ces parcelles, notamment pour bien délimiter les responsabilités public / privé. Les parcelles concernées pour tout ou partie sont :

Rue d'Ottmarsheim (uniquement une partie des parcelles citées à délimiter après arpentage) :

- Parcelle n°320123 (918m²) consorts RIEGERT Madeleine
- Parcelle n°010207 (527m²) héritiers TRO François
- Parcelles n°320129 (3172m²) et n°302143 (1348m²), Association syndicale de remembrement et d'irrigation

Rue du Boulanger:

- Parcelles n°330090 (14m²), n°330088 (14m²) et n° 330284 (5m²), consorts SCHNEIDER Daniel
- Parcelles n°330283 (7m²), n°330080 (11m²), 330082 (8m²) et 330084 (3m²), consorts KROENIG Guy
- Parcelles n°330078 (10m²) et n°330076 (12m²), consorts LAFLEUR Véronique
- Parcelles n°330074 (10m²) et n°330072 (10m²), consorts HANSER Richard
- Parcelles n°33070 (9m²) et n°330068 (9m²), consorts BRIDI Serge
- Parcelle n°330066 (9m²), consorts MOEBEL Raymond
- Parcelle n°330064 (9m²), consorts SCHMIDLIN Jean-Claude
- Parcelle n°330062 (9m²), consorts LAEMLIN Gérard
- Parcelle n°330060 (18m²), consorts FREYTAG Sébastien

- Parcelle n°330092 (12m²), consorts JARDIN Manon
- Parcelle n°020114 (194m²), consorts LANG Michaela
- Parcelle n°020107 (127m²), consorts SUTTER Thierry
- Parcelles n°020103 (47m²) et n°020105 (17m²), consorts FOURGEOT Sébastien
- Parcelle n°020101 (103m²), consorts FELS Marie-Ange

Il est proposé d'engager avec les propriétaires les négociations pour un rachat à l'euro symbolique, en contrepartie de la prise en charge totale des frais d'arpentage et de Notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité :

- Les parcelles à acquérir en totalité ou partie
- L'achat à l'euro symbolique en contrepartie de la prise en charge des frais inhérents
- Autorise le Maire à engager toute démarche et signer tout document ou acte y afférent

08/ Gestion du personnel - Régularisation administrative

Monsieur le Maire propose, au titre de l'année 2026, de promouvoir un agent social de la collectivité compte tenu de sa réussite au concours d'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE.

Les modifications suivantes sont proposées avec effet au 1er mai 2026 :

FILIERE : SOCIALE / POSTE CRÉÉ : ATSEM 1 ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- La création d'un nouveau poste d'ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET (27/35ème)
- Approuve la modification du tableau des effectifs en ce sens et comme détaillé ci-dessus;
- Fixe la date de modification du tableau au 1er mai 2026;
- Charge Monsieur le Maire de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

09/ Divers

En points divers sont présentés l'avancement des travaux en cours : nouveaux locaux des services techniques, réfections des voiries rue du Boulanger et d'Ottmarsheim, ainsi qu'une réflexion en cours avec la Ludothèque pour aménager un espace vide du 2^{ème} étage de la Mairie en bibliothèque enfance.

10/ Tour de table

Stéphanie BAGARD: 31 mars 18h30 réunion de préparation de la Journée Citoyenne, à noter que ce sera l'année des 10 ans pour Hombourg.

Sébastien BRODHAG : Branchement ligne HTA enfin réalisé vers la Cascade. Reste à réaliser la dépose des anciens poteaux. Il est important que les travaux soient réalisés en dehors des périodes de travaux des champs.

Sabine PERREZ : La MJC a organisé en janvier la Fête du jeu, une belle réussite (plus de 160 personnes ont participé), également des ateliers de sensibilisation au handicap, des jeux extérieurs avec la Petite Camargue.

Calendrier des évènements :

- Le 5 février à la MJC, spectacle du Festival Momix pour les Maternelles et Primaires de Hombourg et Petit-Landau)
- Le 7 février à lieu les auditions musicales
- Le 19 février, Filature Nomade, spectacle en jauge réduite de 50 personnes
- Le 7 mars : cavalcade et carnaval

Simone RAFFA : Le café-souvenir des seniors de janvier s'est déroulé avec le jeu des cadeaux.

Le Café-souvenir de Février prévoit une sortie intergénérationnelle au cinéma La Passerelle autour du film « les enfants de la Résistance »

Raymond MOEBEL : Les travaux des locaux techniques avancent à bon rythme, possiblement finalisation fin mars – avril. Si on fait un retour sur le bilan du mandat, on peut être fier d'avoir réalisé finalement beaucoup de travaux sans recours à l'emprunt, ce qui est une belle réussite.

Attention portée aux futurs élus, de maintenir cette rigueur pour la bonne gestion de notre Commune.

Roland RIEGERT: Jumelage Hombourg-Castandet, une délégation d'environ 30 personnes partira à Castandet autour du week-end de Pentecôte

Question se pose autour du traditionnel cadeau à emmener ou pas ? Il serait opportun d'arrêter les cadeaux « inutiles » au profit d'un soutien concret (financier, logistique) au besoin, par exemple, comme lors de la réfection du presbytère de Castandet auquel la commune avait participé financièrement.

La séance est levée à 21h35.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Thierry ENGASSER

Cédric BERLENGI